



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 22 avril 2014

N° 2014/71

**Objet : Installation du Conseil de Communauté -  
Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatorze et le vingt-deux avril à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout se sont réunis à la Maison du Pays sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-8 L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

32 délégués des 26 communes adhérentes à la CC du Lautrécois - Pays d'Agout

- **BROUSSE** : François GODEFROY (Maire)
- **CABANES** : Denis COMBET (Maire)
- **CARBES** : Eric BOUTES (Adjoint) suppléant de François SEGUR (Maire)
- **CUQ** : Ludovic BARBARO (Maire)
- **DAMIATTE** : Evelyne FADDI (Maire) - Jean-François TACCONE (Adjoint)
- **FIAC** : Sophie GILBERT (Maire) - Noël MEYSSONNIER (Adjoint)
- **FREJEVILLE** : Claude ALBA (Maire)
- **GUITALENS-L'ALBAREDE** : Raymond GARDELLE (Maire)
- **JONQUIERES** : Jean-Pierre LENCOU (Maire)
- **MAGRIN** : Bernard VIALA (Maire)
- **MONTDRAGON** : Gilbert VERNHES (Maire)
- **LABOULBENE** : Didier VIALA (Maire)
- **LAUTREC** : Thierry BARDOU (Maire) - Alexandra TAILLANDIER (Adjoint) - Claude COUGNENC (Conseillère)
- **MONTPINIER** : Georges BOUTIE (Maire)
- **PEYREGOUX** : Christian MAZARS (Maire)
- **PRADES** : Marc CURETTI (Maire)
- **PRATVIEL** : Pierre BRESSOLLES (Maire)
- **PUYCALVEL** : Michel COLOMBIER (Maire)
- **SAINT-GENEST DE CONTEST** : Michel BONNET (Maire)
- **SAINT-JULIEN DU PUY** : Serge FAGUET (Maire)
- **SAINT-PAUL CAP DE JOUX** : Laurent VANDENDRIESSCHE (Maire) - Marie-Françoise DURIS (Adjoint)
- **SERVIES** : Régis DADY (Maire)
- **TEYSSODE** : Daniel CASTAGNE (Maire)
- **VENES** : Christian GALZIN (Maire)
- **VIELMUR SUR AGOUT** : Catherine RABOU (Maire) - François FOURES (Conseiller)
- **VITERBE** : Martine KAZIMIERCZAK (Maire)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE, Président, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Ludovic BARBARO, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Martine KAZIMIERCZAK.

Le doyen d'âge de l'Assemblée explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Mme Alexandra TAILLANDIER, M. Michel COLOMBIER.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Élection du Président :**

Candidat : Raymond GARDELLE

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Raymond GARDELLE : 28 voix

Régis DADY : 1 voix

M. Raymond GARDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Raymond GARDELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

### **Élection des membres du Bureau :**

Selon le CGCT : « *Le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

*Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de*

*vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables ».*

A la majorité (2 pour - 30 contre), les membres du Conseil décident de ne pas fixer à 6 le nombre de vice-présidents.

A la majorité des deux tiers (22 pour - 10 contre), les membres du conseil de communauté ont fixé à 8 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la composition du Bureau qui comprend le président, les 8 vice-présidents et le maire de chaque commune.

### **Élection des Vice-Présidents :**

#### **1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Candidat : Thierry BARDOU

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Thierry BARDOU : 29 voix

Alexandra TAILLANDIER : 1 voix

Marie-Françoise DURIS : 1 voix

M. Thierry BARDOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

M. Thierry BARDOU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### **2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Marc CURETTI

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Marc CURETTI : 27 voix

Marie-Françoise DURIS : 1 voix

M. Marc CURETTI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Marc CURETTI a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Didier VIALA

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Didier VIALA : 27 voix

Marie-Françoise DURIS : 3 voix

M. Didier VIALA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Didier VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Jean-François TACCONE

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Jean-François TACCONE : 22 voix

M. Jean-François TACCONE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Jean-François TACCONE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Gilbert VERNHES

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Gilbert VERNHES : 25 voix

Marie-Françoise DURIS : 4 voix

M. Gilbert VERNHES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Gilbert VERNHES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : François FOURES

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

François FOURES : 29 voix

Marie-Françoise DURIS : 1 voix

M. François FOURES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. François FOURES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Serge FAGUET

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Serge FAGUET : 22 voix

Marie-Françoise DURIS : 5 voix

M. Serge FAGUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Serge FAGUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Marie-Françoise DURIS / Denis COMBET

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Denis COMBET : 23 voix

Marie-Françoise DURIS : 9 voix

M. Denis COMBET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Denis COMBET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 25 avril 2014.